Guide pour la mise en oeuvre du projet

VÉLOS POUR L'ÉDUCATION au SENEGAL

Un projet promu par la
Fondation

BICICLETAS SIN FRONTERAS

INDEX

Le projet

1. Objectif général
2. Bénéfices
3. Projets exécutés
4. Description du projet
5. Les vélos et leur entretien
6. Les critères d'attribution
7. Les frais
8. Le réglement et le contrat d'engagement
9. Le stockage des vélos

La mise en œuvre

A. Étapes de la mise en œuvre
B. Planning / Résume des étapes
C. Engagement des parties

1. Objectif général

Améliorer l'accès à l'éducation des élèves sénégalais

2. Bénéfices

- Il y a une réduction de l'absentéisme scolaire
- Les élèves arrivent à l'heure en classe
- Les élèves se fatiguent moins
- Les résultats scolaires s'améliorent

3. Projets exécutés

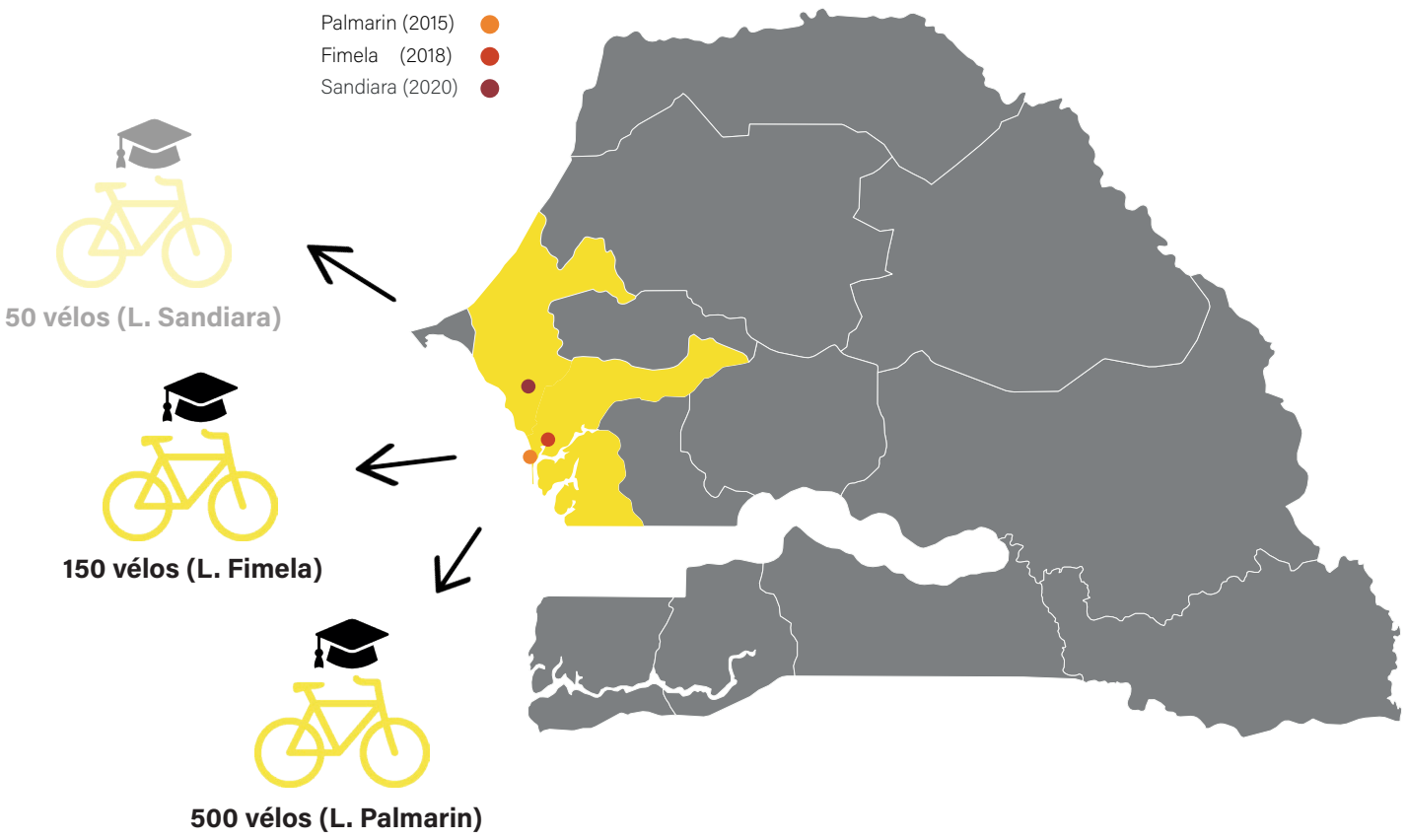

4. Description du projet

Le projet ***Vélos pour l'éducation*** est mené depuis 2015 au Sénégal, où un projet pilote a été développé au Lycée Palmarin - Facao (Fatick) et a été reproduit dans d'autres écoles secondaires et primaires.

Plus de 900 étudiants ont déjà bénéficié de ce projet.

L'*objectif du projet* est que les élèves qui vivent plus loin des établissements scolaires puissent emprunter un vélo pendant l'année scolaire, de manière à réduire le temps de déplacement et l'énergie utilisée pour accéder à l'école.

Les vélos font partie du *Patrimoni matériel de l'école*, de sorte que leur utilisation à des fins académiques est garantie. Le Lycée est responsable de l'entretien et de la réparation des vélos. Les réparations nécessaires sont effectuées dans l'atelier spécialement construit à cet effet par le promoteur du projet.

Chaque vélo est numéroté et attribué à un élève qui est le seul à pouvoir l'utiliser et qui est responsable de leur garde pendant l'année scolaire. La famille de l'élève s'engage à contribuer aux frais d'entretien du vélo.

5. Les vélos et leur entretien

Les vélos que la fondation ***Bicicletas sin Fronteras*** livre au Lycée sont de nouveaux vélos, qu'il s'agisse de dons, d'achats ou d'auto-fabrication.

Tous les vélos sont livrés avec **numérotation**, de sorte qu'ils soient facilement attribués aux élèves.

Toutes **les réparations de vélo sont effectuées dans l'atelier** du Lycée et **sont gratuites**.

Lorsqu'un vélo est en panne, l'élève **doit l'inscrire à l'atelier entre 7h30 et 8h00.** Le mécanicien répare le vélo le matin et à la sortie de classe l'élève peut le récupérer pour rentrer chez lui.

Exemple de fiche de réparation:

FICHE RÉPARATIONS VÉLOS				**Date**	___ /___ / 20___
N° Vélo	**Prenom et nom**	**Classe**	**Type de panne**	**Réparation réalisée (oui/non)**	
245	Fatou Diome	5ème	Pédale cassée	Oui	
130	Pierre Ngoume	TL	Pneu cassé	Non (Il n'y a pas de pièce de rechange)	

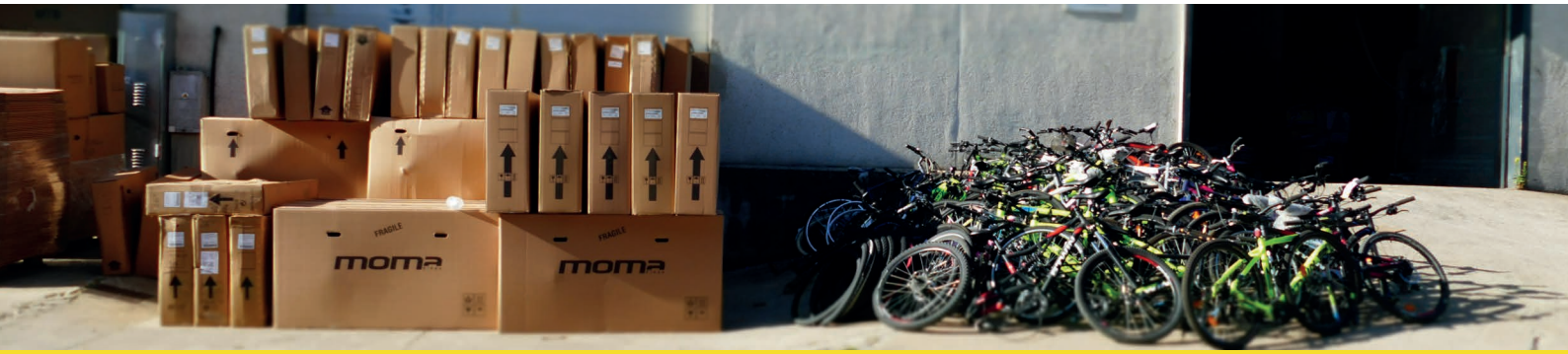

6. Les critères d'attribution

L'objectif principal du projet est de faciliter l'accès à l'éducation des élèves et le vélo est un moyen de transport qui permet de parcourir de moyennes distances avec moins de temps et d'économies d'énergie.

Pour cette raison, **la distance** sera le principal critère d'attribution à prendre en compte. De plus, deux autres facteurs seront pris en compte: **l'excellence** et l'**accessibilité**.

1. LA DISTANCE

Les vélos sont attribués aux **élèves qui vivent plus loin du centre scolaire** comme critère principal.

2. L'EXCELLENCE

La performance scolaire est le deuxième critère à prendre en compte. Les bons résultats de l'élève permettent d'identifier ceux qui méritent un vélo. Ce critère peut également être un stimulant pour l'étude et l'amélioration académique pour les autres élèves.

3. L'ACCESSIBILITÉ

Les vélos sont attribués en fonction du **type d'itinéraire** (piste de latérite, goudron, piste de sable), ce qui peut déterminer la facilité d'accès au centre scolaire. Ce critère permet d'ajuster les listes de distribution lorsque le nombre de bénéficiaires potentiels est supérieur au nombre de vélos disponibles.

Exemple: Deux élèves qui doivent parcourir la même distance, l'un pour l'asphalte avec trafic et éclairage et l'autre pour les terrains sans trafic et sans lanternes, le second est prioritaire.

7. Les frais

Pour la mise en œuvre du projet, il existe des **dépenses d'investissement** et des **dépenses fixes**.

Dépenses d'investiment (BsF)	**Dépenses fixes (Lycée)**
Les vélos	*Salaire du mécanicien*
Construction d'atelier et de parking	*Achat de pièces détachées*
Outils de travail	
Formation du mécanicien	

Les **frais d'investiment** sont à la charge de la fondation ***Bicicletas sin Fronteras*** qui peut les couvrir avec des fonds propres ou avec des fonds d'autres sponsors et partenaires.

Les **frais fixes (gestion, entretien et réparation)** des vélos une fois livrés au ***Lycée***, sont sont à la charge de ce dernier. Ces frais seront payés avec la participation des familles.

La fondation propose une participation de 1.000^{F} CFA par mois par élève bénéficiaire, pendant la période d'utilisation des vélos (10 mois).

$$1.000^{F} \text{ CFA} \times 10 = 10.000^{F} \text{ CFA par élève bénéficiaire}$$

La fondation propose aussi un salaire de 50.000^{F} CFA par mois pour le mécanicien.

$$50.000^{F} \text{ CFA} \times 10 = 500.000^{F} \text{ CFA}$$

Le parc de vélos minimum pour démarrer le projet est de 60 vélos.

$$50 \text{ vélos} \times 10.000^{F} \text{ CFA} = 500.000^{F} \text{ CFA}$$

Au cours de le première année du projet et tant que le parc à vélo n'est pas augmenté et que, par conséquent, le montant des revenus n'est pas suffisant, la fondation donnera, dans la mesure du possible, des pièces détachées.

Les vélos livrés sont neufs, le nombre de pièces détachées n'est donc pas élevé.

8. Le réglement et le contrat d'engagement

La fondation propose un règlement d'utilisation du vélo qui doit être validé et adapté par le Comité de Gestion du vélo. Le règlement comprend à la fois un contrat d'engagement, des règles d'utilisation et de gestion des vélos et s'adresse à l'ensemble de la communauté scolaire et aux familles.

Exemple de réglement 1:

VÉLOS POUR L'ÉDUCATION

Lycée Diogoye Basile Senghor - Fimela

RÈGLES D'UTILISATION DES VÉLOS

•Sur la route, circuler à droite et en file.

•Il est interdit de monter à deux personnes sur un vélo.

•Ne pas prêter le vélo aux autres.

•Le vélo ne sert que à aller de ta maison à l'école et de l'école à ta maison.

•Pour réparer ton vélo il est obligatoire de t'inscrire à l'atelier de 7:30h à 8h.

•Le port du gilet fluo est obligatoire même la journée.

www.mediraid.be MEDI-RAID ASSISTANCE BICICLETAS SIN FRONTERAS www.bicicletassinfronteras.org

Exemple de réglement 2:

ME
2018/2019
IA/FATICK
LDBS/FIMELA

Année :

REGLEMENT INTERIEUR

La fondation Bicicletas sin Fronteras d'Espagne a mis sur pied un projet de vélos pour les élèves du lycée Diogoye Basile Senghor de Fimela.

Les vélos étant en nombre limité, ils seront attribués selon

- La distance à parcourir par l'élève
- L'enclavement
- L'excellence
- La condition sociale
-

Article 1 ENGAGEMENT

Les bénéficiaires des vélos s'engagent à:

1. Faire du vélo un usage personnel.
2. S'en servir uniquement pour des besoins scolaires.
3. Ne prêter le vélo à personne. Même au plus proche membre de la famille.
4. Se garer au parking et ne ressortir le vélo qu'à la descente de l'élève ou avec autorisation d'un membre du comité.
5. Entretenir le vélo exclusivement par le mécanicien du lycée.
6. Toujours conduire le vélo avec port du gilet.
7. Verser une participation aux frais de dix mille francs (10000F) annuelle à raison de cinq mille francs (5000F) par semestre.
8. Faire une déclaration signée par le tuteur en cas de perte ou vol du vélo auprès du comité de gestion et ensemble, transmettre le dossier à qui de droit.

Article 2 REPARATION

Les détenteurs de vélos t à réparer doivent s'inscrire entre 7h30 et 8h et respecter l'ordre d'arrivée au garage.

Article3 SANCTIONS

En cas de manquement, le responsable est passible de sanction pouvant aller jusqu'au :

A- Retrait temporaire du vélo.
B- Retrait définitif du vélo et sans droit.

Suivant la décision du comité de gestion.

Exemple de contrat d'engagement:

ME
IA/FATICK
LDBS/FIMELA

Année : 2018/2019

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e) ……………………………………..……………………………………………………..…
Né(é) le ……………… . /……..……… /……………..….. A …………………....…………………….….
De ………………………………………………………..et …………………………………………..……..
Elève en …………………… pour l'année scolaire 20… / 20… Adresse ……………………………..
Père / Mère ou Tuteur……………………………………… C.I. N° ………………………………………

Reconnais avoir reçu du comité de gestion du Lycée Diogoye Basile SENGHOR de Fimela le vélo N° ……….. LOT N° ...

Et m'engage à le restituer en bon état dés la fin d'année scolaire, à respecter les conditions d'attribution du vélo et à accepter les sanctions prévues en cas de manquement.

En foi de quoi cette présente fiche d'engagement peut servir et valoir ce que de droit.

Fait à Fimela, le ………/ ……… / 20……..

L'élève Le parent de l'élève Le comptable des matières Le Proviseur

9. Le stockage des vélos

À la fin de l'année scolaire, tous les élèves bénéficiaires **doivent rendre leur vélo en parfait état** au Lycée.

Le Lycée revisera les vélos et **les gardera dans un espace fermé et protégé** pendant les vacances scolaires.

Avant le début de la nouvelle année scolaire, les vélos seront **à nouveau révisées et réaffectées aux élèves méritants**.

> Il est recommandé de disposer d'un **hangar de stockage** pour que les vélos soient parfaitement protégés pendant l'invernage.

A. Étapes de la mise en œuvre

1. Sélection du Lycée/centre scolaire par la Fondation Bicicletas sin Fronteras.
2. Contacts et réunions entre la Fondation et l'équipe de direction du Lycée/centre scolaire.
3. Établissement d'un cadre de collaboration entre la Fondation et le Lycée/centre scolaire.
4. Construction d'un atelier et d'une zone parking dans l'enceinte scolaire.
5. Sélection et formation d'un mécanicien pour l'atelier.
6. Établissement des critères d'attribution, établissement du règlement d'utilisation des vélos et des frais d'entretien des vélos.
7. Préparation des vélos (numérotation, classification, révision).
8. Définition et diffusion de la liste des élèves bénéficiaires avant le début le l'année scolaire.
9. Information et communication du projet à toute la communauté scolaire.
10. Signature de l'engagement personnel de l'élève et de ses parents et payement de la participation aux frais.
11. Distribution des vélos à chaque éleve signataire.
12. Remise des vélos à l'école par les élèves à la fin de l'année scolaire.
13. Stockage des vélos pendant les vacances scolaires.
14. Préparation des vélos et des listes avant le début de l'année scolaire suivante.
15. Reprise à partir du point 7.

B. Planning / Résume des étapes

En exécutant correctement le projet, il est nécessaire de suivre les étapes de manière corrélative.

Il y a une première étape (*Étape 0*) d'implantation et les deux étapes du gestion suivantes.

Une fois le projet mis en œuvre, la gestion est répétée année après année, du point 7 au point 15.

Étape 0	**Étape A** *(Au début de l'anné scolaire)*	**Étape B** *(À la fin de l'anné scolaire)*	**Étape A** *(Au début de l'anné scolaire)*
Sélection (1)	Préparation vélos (7)	Remise a l'école (12)	Préparation (14)
Contacts et cadre de collaboration (2) (3)	Liste bénéficiaires (8)	Stockage (13)	Reprise **point 7** (15)
Construction atelier + parking (4)	Communication (9)		
Sélection et formacion mécanicien (5)	Engagement élèves (10)		
Critères, réglement et frais (6)	Distribution (11)		

C. Engagement des parties

La Fondation s'engage à:

- Financer la construction d'un atelier et d'un parking à vélo au Lycée.
- Doter l'atelier d'outils pour les réparations.
- Former un mécanicien pour le fonctionnement du projet, les réparations et l'utilisation du matériel.
- Accompagner le Lycée tout au long du processus de mise en œuvre, de gestion et de communication du projet.
- Doter le Lycée d'un parc de vélos adapté à ses besoins et à sa capacité de gestion. Le premier versement sera de 50 vélos et, en fonction de la demande et de la capacité de gestion, le nombre de vélos sera augmenté au cours des prochaines années scolaires.

Le Lycée s'engage à:

- Créer un Comité de Gestion du vélo. Cet comité sera chargé d'appliquer les critères d'attribution, d'approveur le règlement, définir les listes d'élèves avant le début de l'année scolaire et de percevoir les participations aux frais.
- Exécuter les travaux de construction de l'atelier et du parking.
- Communiquer le projet à toute la communauté éducative et la communauté locale.
- Distribuer les vélos aux élèves au début de l'année scolaire.
- Payer, avec la participation aux frais, le salaire du mécanicien et l'achat de pièces détacchées.
- Appliquer le règlement.
- Récupérer les vélos à la fin de l'année scolaire et les garder en sécurité pendant les vacances.

Les élèves et leur famille s'engagent à:

- Signer le document d'engagement recíproque sur le respect du règlement et payer les frais de participation.
- Respecter le règlement sur l'utilisation des vélos.
- Prendre soin des vélos et les rendre en parfait état a la fin de l'anné scolaire.

L'engagement de tous
est nécessaire pour assurer
la perennite du projet
et la meilleure éducation
de nos enfants.

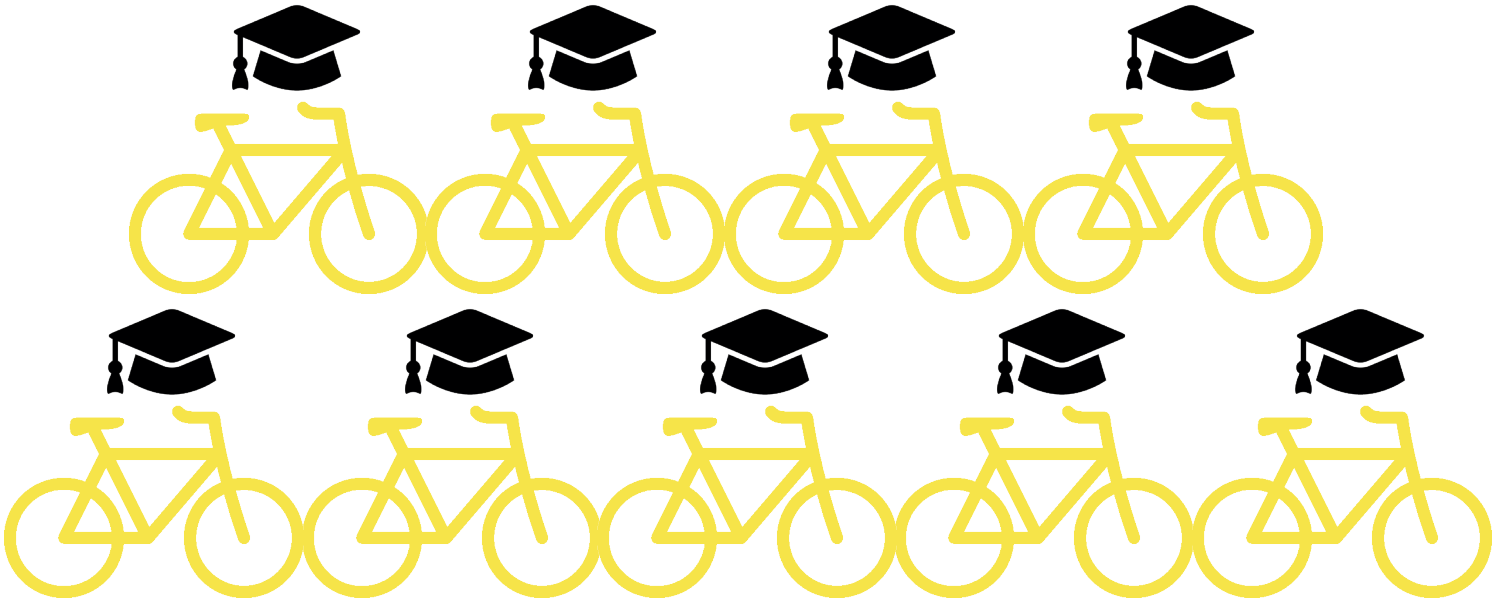

Contact au Senegal:
+ 76 349 56 17 (Mr. Diop)